



Liste restreignant le choix des hôpitaux

(Etat au 15 janvier 2011)

Valable dès le 15 janvier 2011

Pour l'assurance complémentaire Hôpital division mi-privée, la Visana Assurances SA, en tant qu'organisme d'assurance, tient une liste restreignant le choix des hôpitaux, d'où il ressort quels hôpitaux ne peuvent pas être choisis pour le traitement hospitalier dans la division mi-privée.

Lors du séjour dans un hôpital qui figure sur la liste restreignant le choix des hôpitaux, les coûts qui ne sont pas couverts par l'assurance obligatoire des soins ne sont pris en charge qu'à raison de 50 % en cas d'hospitalisation, à l'exception des admissions d'urgence.

La liste restreignant le choix des hôpitaux est adaptée régulièrement et peut être consultée auprès de l'agence compétente ou lui être demandée sous forme d'extraits.

Canton	Lieu	Hôpital / clinique
AI/AR	Teufen	Augenlinik/Laserzentrum Dr. Scarpatetti Aldo
BL	Liestal	Praxisklinik Ergolz
	Muttenz	Praxisklinik Rennbahn
BE	Bienne	Clinique de chirurgie plastique et esthétique
TG	Tägerwilen	Bindersgarten Klinik (Rehaklinik)
VS	Crans-Montana	Clinique Bernoise Montana

Cet état peut subir des modifications.